

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

*Direction des services de transport*

**Arrêté du 28 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2008 relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure**

NOR : DEVT0924257A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 28 octobre 2009, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 décembre 2008 relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure est ainsi modifié :

Au troisième alinéa, les mots : « M. Julien Terpent-Ordassière » sont remplacés par les mots : « M. Patrice Chamaillard ».

Au quatrième alinéa, les mots : « M. Arnaud Mathieu » sont remplacés par les mots : « Mme Sandrine Duchène ».

Au septième alinéa, les mots : « M. Pascal Vinet » sont remplacés par les mots : « Mme Farida Siad-Lemnaouer ».